

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Fortify

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

BISCO, Inc.  
1100 W. Irving Park Rd.  
Schaumburg, IL 60193  
U.S.A.  
T 1-800-247-3368 ou 1-847-534-6000  
[www.bisco.com](http://www.bisco.com)

##### Représentant pour la Communauté européenne

BISICO France  
208, allée de la Coudoulette  
13680 Lançon de Provence  
France  
T 33-4-90-42-92-92

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication d'urgence Hazmat 24 heures sur 24  
Etats-Unis: 1-800-424-9300 En dehors des États-Unis: 1-703-527-3887, appels à frais virés acceptés

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 4	H413

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Contient : Urethane Diméthacrylate, Triéthylène Glycol Diméthacrylate  
Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Conseils de prudence (CLP)

- : P261 - Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
- P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals, un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Urethane Dimethacrylate	N° CAS: Proprietary	30 - 50	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Ethoxylated Bis A Dimethacrylate	N° CAS: 41637-38-1	30 - 50	Aquatic Chronic 4, H413
Triethylene Glycol Dimethacrylate	N° CAS: 109-16-0 N° CE: 203-652-6	10 - 30	Skin Sens. 1B, H317

# Fortify

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bisphenol A Diméthacrylate	N° CAS: 3253-39-2 N° CE: 221-846-9	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# Fortify

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

# Fortify

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Couleur paille.
Apparence	: Liquide clair.
Odeur	: Acrylique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

# Fortify

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Toxicité cutanée aiguë, 24 heures, rat, mâle / femelle, lecture croisée, cutanée, 15 jours)

#### Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)

DL50 orale rat	10837 mg/kg Source: NLM, THOMSON
----------------	----------------------------------

#### Bisphenol A Dimethacrylate (3253-39-2)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat, Orale)
----------------	---------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

#### Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)

pH	4,7 (0.0002 %, 20 °C, OECD 105: Hydrosolubilité)
----	--

#### Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)

pH	6,8 - 7,2
----	-----------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)

pH	4,7 (0.0002 %, 20 °C, OECD 105: Hydrosolubilité)
----	--

#### Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)

pH	6,8 - 7,2
----	-----------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(STOT) (exposition unique)

# Fortify

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

<b>Urethane Dimethacrylate (Proprietary)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Bisphenol A Dimethacrylate (3253-39-2)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
<b>Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)</b>	
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	350 ppm Animal: rat, Directive: OECD Guideline 413 (Toxicité subchronique par inhalation : étude de 90 jours), Remarques sur les résultats : autres :
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Directive: OECD Guideline 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées avec l'essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	100 ppm Animal: rat, Directive: OECD Guideline 413 (Toxicité subchronique par inhalation : étude de 90 jours), Remarques sur les résultats : autres :
Danger par aspiration	: Non classé
<b>Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible dans la littérature

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

<b>Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Source: ECAH
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Source: ECAH
<b>Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)</b>	
CL50 - Poisson [1]	16,4 mg/l Organismes d'essai (espèces): Danio rerio (Nom précédent: Brachydanio rerio)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (Noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	72,8 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (Noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	> 100 mg/l (Équivalent ou similaire à la méthode UE C.3, 72 heures, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale)
LOEC (chronique)	100 mg/l Organismes d'essai (espèces): Daphnia magna Durée: '21 jours'
NOEC (chronique)	32 mg/l Organismes d'essai (espèces): Daphnia magna Durée: '21 jours'

# Fortify

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

<b>Bisphenol A Dimethacrylate (3253-39-2)</b>	
CL50 - Poisson [1]	0,232 mg/l Source: ECOSAR Class
CE50 - Crustacés [1]	0,658 mg/l Source: ECOSAR Class
CE50 96h - Algues [1]	5,278 mg/l Source: ECOSAR Class

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable dans l'eau.

<b>Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

<b>Bisphenol A Dimethacrylate (3253-39-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans le sol : aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,62 (Expérience pratique/observation, OECD 117: Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC)
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel élevé de bioaccumulation (Log Kow > 5).

<b>Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,3 (Expérience pratique/observation, EU Method A.8: Coefficient de partage)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

<b>Bisphenol A Dimethacrylate (3253-39-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,3 (QSAR)
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)</b>	
Tension superficielle	Aucune donnée disponible dans la littérature
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,56 - 3,88 (log Koc, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

<b>Triethylene Glycol Dimethacrylate (109-16-0)</b>	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,89 (log Koc, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

<b>Bisphenol A Dimethacrylate (3253-39-2)</b>	
Mobilité dans le sol	3,891 Source: Structure quantitative Relation activité

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles



### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**ADN**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

**RID**  
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Date d'émission	Enlevé	
	Remplace la version de	Ajouté	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.